

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de WAIMES

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 03 décembre 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Waimes ;

Vu la délibération du 11 avril 2016 du conseil communal de Waimes actant des modifications au sein de la commission ;

Vu la démission en date du 03 décembre 2015 de Madame Béate FATZAUN de son mandat de membre effectif représentant le secteur privé au sein de la Commission;

Vu le décès de Monsieur Joseph LEMAIRE, membre suppléant représentant le secteur privé de la Commission ;

Vu la démission de Madame Ingrid LEMAITRE, membre suppléant représentant la majorité au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Pierre FRECHES, suppléant au sein du secteur privé, en tant que membre effectif en remplacement de Madame FATZAUN ;

Considérant que le conseil communal a acté les désignations de Monsieur Laurent CRASSON en qualité de membre suppléant de Madame Sonia ROSEN et de Madame Charlotte HENDRICKS en qualité de suppléante de Madame Irène KLEIN ;



Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} - La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Waimes est modifiée suivant les propositions contenues dans la délibération du conseil communal du 11 avril 2016.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de:

- membre effectif de Madame Beate FATZAUN au profit de Monsieur Pierre FRECHES
- membre effectif de Madame Ingrid LEMAITRE

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M.: Olivier DEFECHEREUX

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
Irène KLEIN	Charlotte HENDRICKS
Sonia ROSEN	Laurent CRASSON
Maurice GERARDY	Christophe THUNUS

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Corentin FONTAINE	/
André LEDUR	Joseph LEMAIRE
Fernand MARGREVE	Roland MARTIN
Philippe BONNERT	/
Stéphan STANCHER	/
Thérèse ETIENNE	/
Freddy LEJOLY	/
Françoise LAMBERT	/
Pierre FRECHES	/

Article 2 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

03 MAI 2016


Carlo DI ANTONIO

